

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2026- 09mars D07

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt six

Le : 09/03/2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/03/2026.

Présents : Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

Pouvoir : /

Absents excusés : Jean-Pierre ALAZARD, Caroline LEGRAND.

A été désignée secrétaire : Pascale GONFROY.

OBJET : Participation financière 2026 au fonctionnement des écoles de Pern-L'Hospitalet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'envoi du tableau des charges de fonctionnement 2025 pour les écoles par la Commune de Pern-L'Hospitalet, la participation financière 2026 de la Commune de Cézac au fonctionnement des écoles de Pern-L'Hospitalet s'élève à 5 479,26€ pour l'année scolaire 2025/2026 :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette participation.

Reçue en préfecture le : 10/03/2026

Publiée par affichage le : 16/03/2026

Le secrétaire de séance,

Pascale GONFROY



Fait et délibéré le 09/03/2026,

Pour Copie conforme,

Le Maire



Maurice ROUSSILLON

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».